

LES COMMUNES FORESTIERES PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR REDOUTENT LE DEMANTELEMENT DE L'ONF.

Les conséquences de la RGPP (révision générale des politiques publiques) sur l'organisation de l'Office national des forêts, inquiètent les Communes forestières pour la gestion de leurs forêts. Une rencontre avec l'ONF doit déterminer l'avenir du service public forestier dans la région.

Le réseau des Communes forestières fédère les communes propriétaires de forêt. Il accompagne les communes sur les questions forêt bois. Il représente et défend leurs intérêts pour une gestion durable des forêts et une valorisation de cette richesse des territoires ruraux.

L'Office national des forêts est l'opérateur au service des communes pour la gestion des forêts communales. Il met en œuvre les choix du propriétaire et surveille les forêts. Il assure ainsi une mission de service public financée par l'Etat et les communes au bénéfice de ces dernières.

La réorganisation et la suppression de nombreux postes à l'ONF inquiètent au plus haut point les communes. Plus de 200 communes (sur les 692 forestières que compte la région) l'ont déjà manifesté par le vote d'une motion demandant le maintien des agents affectés à la gestion des forêts communales, prévu par le contrat entre l'Etat et l'ONF.

La forêt est aujourd'hui au cœur des défis environnementaux qui émergent du Grenelle de l'environnement et des engagements pris par la France en matière d'énergie. L'augmentation de la récolte de bois, enjeu de création d'emplois en zone rurale, est une priorité réaffirmée en mai dernier par le Président de la République. Malgré ce contexte favorable, les communes craignent à terme un démantèlement de l'ONF et avec, la perte des moyens indispensables pour assurer une gestion durable de leur patrimoine et la satisfaction des objectifs nationaux.

Dans ce contexte, les Communes forestières demandent à l'ONF que leur soient communiqués les éléments leur permettant d'apprécier de manière transparente la gestion des forêts des collectivités.

Une rencontre entre l'ONF et les élus des Communes forestières doit permettre de débattre des orientations prises par l'ONF dans la région. Nous vous invitons à cette rencontre et au point presse qui suivra, le :

Mardi 3 novembre 2009 de 14h00 à 17h30 (Point presse à 17h30)
au Pavillon du Roy René / CD 7 – Valabre / 13120 GARDANNE

Contact :

Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur
Pavillon du Roy René / CD7 Valabre / 13120 GARDANNE
Tél. : 04 42 65 43 93 / Fax : 04 42 51 03 88

Jérôme Bonnet / 06 73 90 26 49 / jerome.bonnet@communesforestieres.org

Presse : Nom : Prénom :
Téléphone : Mail :
Je souhaite un contact pour plus d'informations
Je souhaite recevoir un dossier de presse
Je souhaite participer au point presse du 3 novembre 2009